

REPONSE DE L'UNM A L'ENQUETE SUR LA STRATEGIE ISO 2005-2010

L'ISO a lancé une enquête auprès de ses membres en vue de collecter des informations sur les attentes de différentes parties prenantes intéressées par les actions de normalisation pour préparer une mise à jour de sa stratégie à l'horizon 2005-2010.

AFNOR a relayé l'enquête ISO auprès des partenaires français et prépare une synthèse des réponses qu'elle enverra à l'ISO à la fin du mois d'octobre.

Cette enquête a été l'occasion pour les membres de l'UNM (partenaires, experts) de rappeler leurs points de vue sur certaines caractéristiques de la normalisation :

- Le domaine d'activité actuel de l'ISO [(normalisation pour les produits et les services dans tous les domaines techniques exceptés ceux couverts par le CEI (Electro-technique-électronique) et l'UIT-T Télécommunications)] correspond strictement à nos attentes. Une réflexion pourra être développée sur la normalisation des services associés aux produits avec des orientations préparées pour les Comités Techniques leur permettant une bonne prise en compte de ces démarches dans leurs normes.

- L'ISO doit assurer la meilleure collaboration possible avec d'autres organismes élaborateurs de documents à caractère technique de manière à optimiser les ressources consommées globalement par le système générateur de référentiels. Néanmoins, la norme ISO ou CEI est la seule « norme internationale ». Le catalogue de normes ISO / CEI ne doit pas devenir un catalogue de solutions concurrentes. La pertinence globale des normes sous entend une cohérence forte au sein de la collection. L'ISO ne doit pas devenir une sorte de bureau d'enregistrement ou « d'accréditation » de documents qui seraient préparés dans d'autres instances et conduiraient à l'intégration de références normatives contradictoires ou différentes de références ISO existantes. L'ISO doit également rester attentif au contenu des documents normatifs et éviter que les normes ne contiennent que des objectifs généraux sans critères quantifiés et vérifiables.

- Les produits, aujourd'hui plus que jamais, intègrent des technologies différentes ; le fait que les technologies électroniques et de télécommunication soient normalisées dans des organismes autres que l'ISO nuit à la lisibilité du système global. Le renforcement des coopérations entre l'ISO, la CEI et l'UIT-T est donc absolument nécessaire de manière à ce que tout problème de frontière identifié soit résolu dans les plus brefs délais et dans l'intérêt des clients pour éviter le développement de normes sur le même sujet dans les différentes organisations.

- La participation au système ISO est ouverte à toutes les parties concernées. Le processus de représentation nationale dans le travail d'élaboration des normes semble offrir les meilleures garanties de démocratie. L'ISO doit encourager les comités membres pour que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer au sein de la représentation nationale. Une différence fondamentale existe entre les organismes régionaux préparant des documents normatifs reposant sur la base d'un consensus obtenu entre leurs membres (CEN) et les organismes régionaux préparant des documents normatifs reposant sur la base d'un consensus obtenu entre les experts (ASME, ASTM, ...). A notre sens, la norme internationale reste la seule norme ISO / CEI et les principes prévalant à l'élaboration des référentiels normatifs tels qu'ils

existent aujourd'hui aussi bien au CEN qu'à l'ISO doivent demeurer les fondements du système.

- Il est impératif de poursuivre les efforts de raccourcissement des délais d'élaboration des normes ISO afin que ceux-ci soient compatibles avec les besoins des clients. Une étude de faisabilité préalable à l'élaboration d'une norme (précision de l'objectif recherché, identification d'obstacles à l'obtention du consensus (réglementations régionales différentes, ...), existence de difficultés techniques particulières (essais techniques nécessaires, ...), pourrait donner lieu à une pré-inscription qui ne se traduirait en inscription définitive au programme qu'après validation des différents points. Le fait d'éviter de laisser des sujets ouverts pendant de nombreux mois sans qu'aucune contribution ne vienne préciser le contenu du texte normatif en attente, devrait permettre de raccourcir le délai effectif d'élaboration des normes et donc renforcer la confiance que les clients ont dans le système de normalisation internationale.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à M. P. CONTET (p.contet@unm.asso.fr)